

Décembre 2024

DÉLAI DE REPORT DES CONGÉS (LOI DDADUE) : DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS PROPOSÉES AUX ENTREPRISES

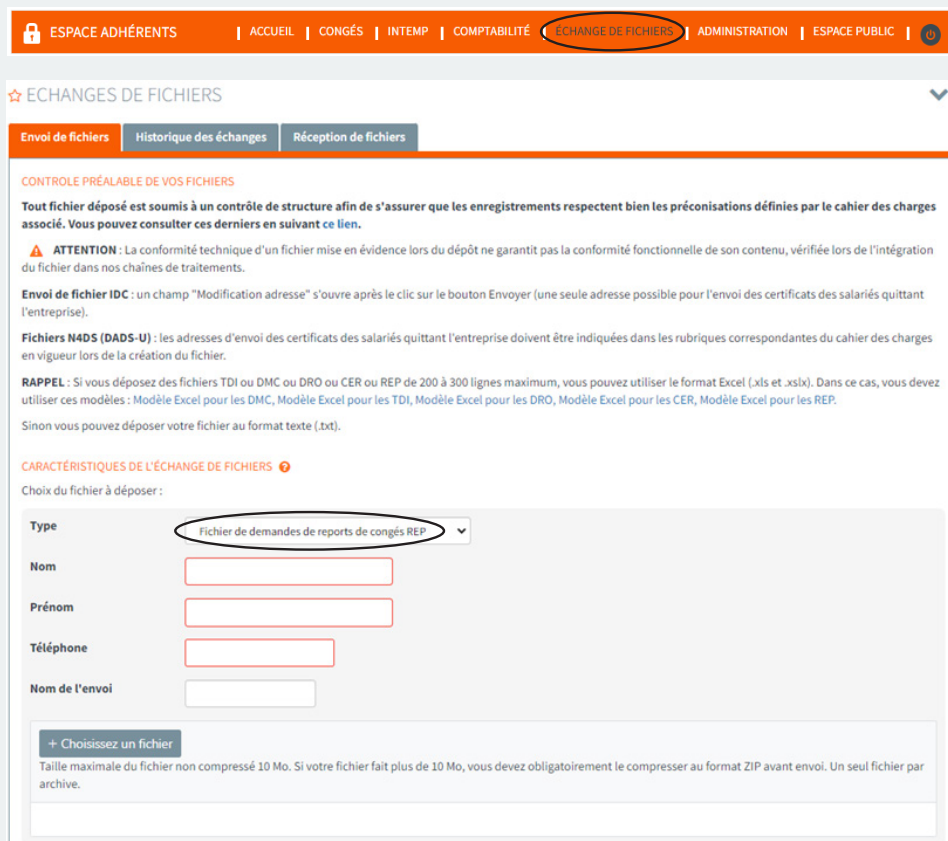
La CNETP propose aux entreprises de calculer et de leur communiquer à partir de l'espace Adhérents du site Internet la date de report des congés d'un salarié suite à un arrêt de travail pour maladie ou accident (professionnel ou non).

Deux options sont proposées : l'échange de données informatisées ou bien une nouvelle fonctionnalité de saisie et de consultation en ligne.

L'ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

La rubrique « Échange de fichiers » de l'espace Adhérents permet de déposer un nouveau type de fichier de demandes de reports de congés – REP. Ce dernier communique les informations d'identification du centre de gestion, du salarié, de la période d'arrêt et de la reprise par salarié.

Cette option est disponible automatiquement pour les entreprises bénéficiant d'une convention d'échange de fichiers.



The screenshot shows the 'ÉCHANGE DE FICHIERS' section of the CNETP website. The top navigation bar includes 'ESPACE ADHÉRENTS', 'ACCUEIL', 'CONGÉS', 'INTEMP', 'COMPTABILITÉ', 'ÉCHANGE DE FICHIERS' (highlighted), 'ADMINISTRATION', and 'ESPACE PUBLIC'. The main content area is titled 'ÉCHANGES DE FICHIERS' and has three tabs: 'Envoi de fichiers', 'Historique des échanges', and 'Réception de fichiers'. Under 'Envoi de fichiers', there is a section 'CONTROLE PRÉALABLE DE VOS FICHIERS' with instructions and a warning about technical conformity. Below this, there are instructions for 'Envoi de fichier IDC' and 'Fichiers N4DS (DADS-U)'. A 'RAPPEL' section mentions file formats (Excel, text) and size limits. The 'CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANGE DE FICHIERS' section includes a 'Choix du fichier à déposer' dropdown menu with 'Fichier de demandes de reports de congés REP' selected. Below the dropdown are input fields for 'Nom', 'Prénom', 'Téléphone', and 'Nom de l'envoi'. At the bottom, there is a '+ Choisissez un fichier' button and a note about file size and compression.

→ Le cahier des charges REP « [Fichiers de Report de congés](#) » permettant la transmission de fichiers pour le calcul du report des congés par échanges de données informatisées est accessible depuis la rubrique « Conventions » (en bas d'écran de la page d'accueil) de notre site.

En retour, la Caisse met à disposition depuis l'espace « Échange de fichiers » :

- le fichier complété de la date classique de fin de prise des congés, soit le 30/04, ou bien de la date de report calculée selon la situation du salarié,
- les droits à congés avec le nombre de jours total et la ventilation par nature de jours,
- les congés acquis et restant à prendre.

➔ L'entreprise reçoit un mail de confirmation du dépôt puis du traitement de son fichier. Les fichiers en retour sont mis à disposition à partir de 16h pour les demandes déposées avant 11h30 le jour même ou à défaut le lendemain, à partir de 16h.

☆ ECHANGES DE FICHIERS



Envoi de fichiers
Historique des échanges
Réception de fichiers

RECEPTION DE FICHIERS ⓘ

Les fichiers placés dans votre espace de Réception (disponibles au téléchargement) restent accessibles pendant deux mois à compter de la date de mise à disposition.

18 fichiers envoyés

Date de mise à disposition	Nom Fichier	Type	État	Observations	Téléchargement
04/12/2024		REP	Fichier disponible	Dernier téléchargement le 05/12/2024 13:57:58 Le fichier sera détruit le 02/02/2025	

SAISIE ET CONSULTATION DES ARRÊTS / REPRISE DU TRAVAIL (NOUVELLE FONCTIONNALITÉ)

L'entreprise indique directement dans l'espace Adhérents du site à la rubrique Congés/Report des congés après arrêt maladie/Saisie des demandes de report, le salarié, la période d'arrêt et sa date de reprise du travail.

➔ En retour, la Caisse communique instantanément la date classique de fin de prise des congés soit le 30/04 ou bien la date de report calculée selon la situation du salarié.

Ces nouvelles fonctionnalités sont proposées à partir des congés acquis pour l'exercice 2024 et suivants.

☆ REPORT DE CONGÉS APRÈS ARRÊT MALADIE



CONSULTATION DES DEMANDES DE REPORT

CRITÈRES DE RECHERCHE

Pour obtenir des informations concernant un salarié, saisir le n° Sécurité Sociale ou le matricule ou les nom/prénom. Pour obtenir des informations concernant une population de salariés, renseigner la catégorie socio-professionnelle et un critère complémentaire.

☒ Tous les centres de gestion

N° Sécurité Sociale :

Ou Matricule :

Ou Nom du salarié :

Et Prénom du salarié :

Statut : ☒ Cadre ☒ ETAM ☒ Ouvrier

Filtres supplémentaires

Exercice congés :

☐ Période d'arrêt Du Au

Trier par : ☒ Nom/Prénom ☐ Matricule ☐ N° Sécurité Sociale ☐ N° centre de gestion ☐ Nom du centre de gestion

LISTE DES DEMANDES DE REPORT

626 demande(s) de report / 34 salarié(s) sur tous les centres de gestion

Arrêt du 01/10/2020 au 30/11/2024 - Reprise le 01/12/2024 - Exercice 2024

N° Sécurité Sociale : Matricule :

Identifiant salarié : Employeur :

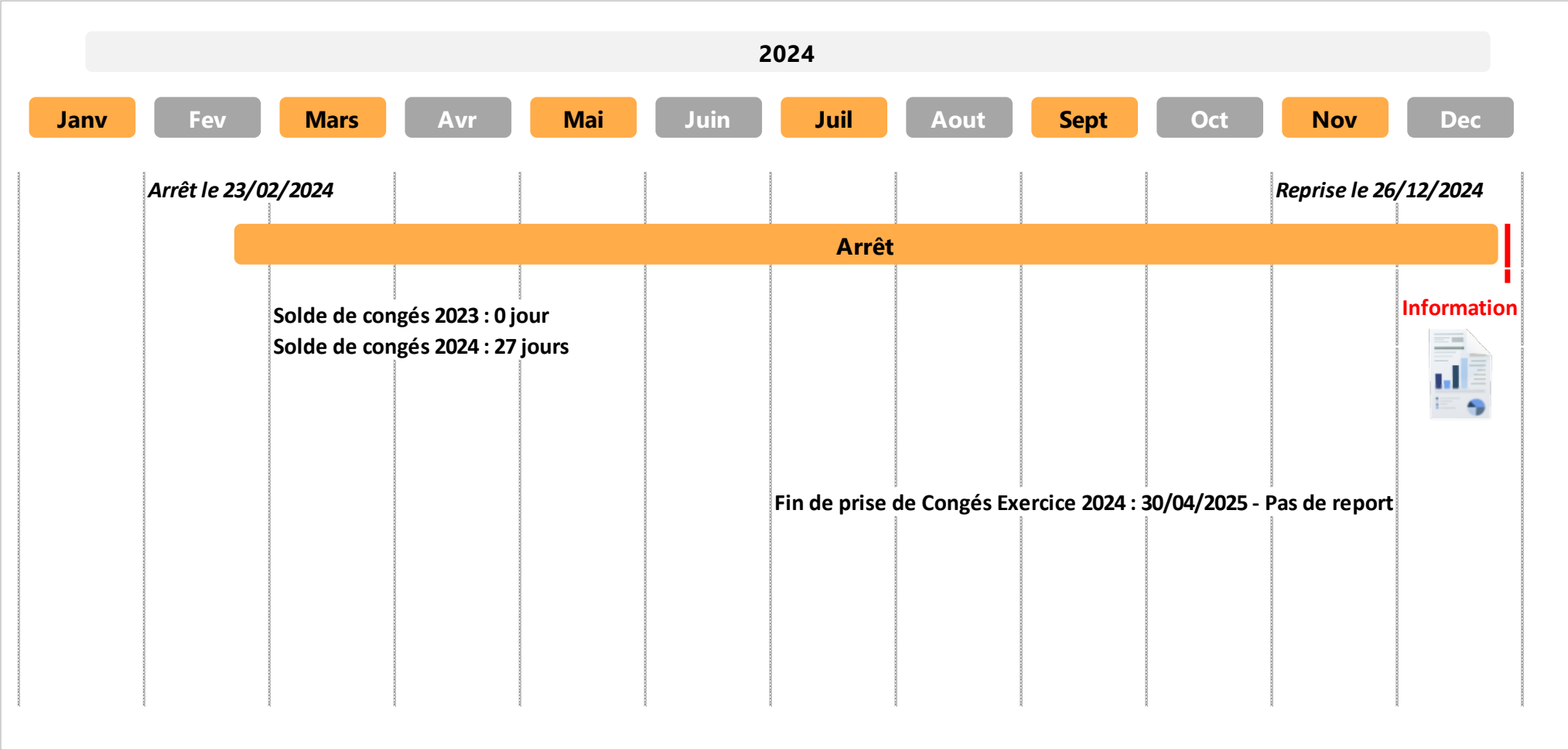
Date de prise normale : 30/04/2025 Date de report : 31/07/2025 (Règle 6) ⓘ

[accéder aux droits](#)

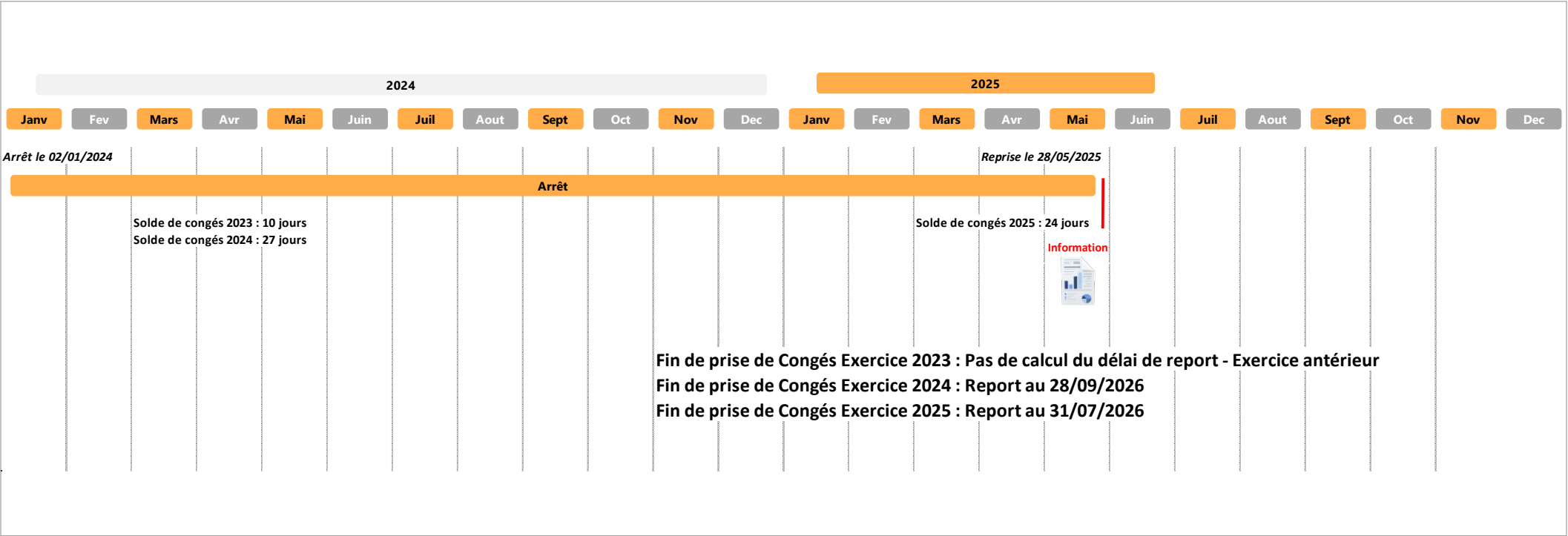
Jours	Totaux	Principal ⓘ	Se semaine ⓘ	Ancienneté ⓘ	Fractionnement ⓘ	Enfants à charge ⓘ
Droits acquis	0	0	0	0	0	0
Solde actuel	0	0	0	0	0	0

EXEMPLES DE CALCULS

Cas n°1 :



Cas n°2 :



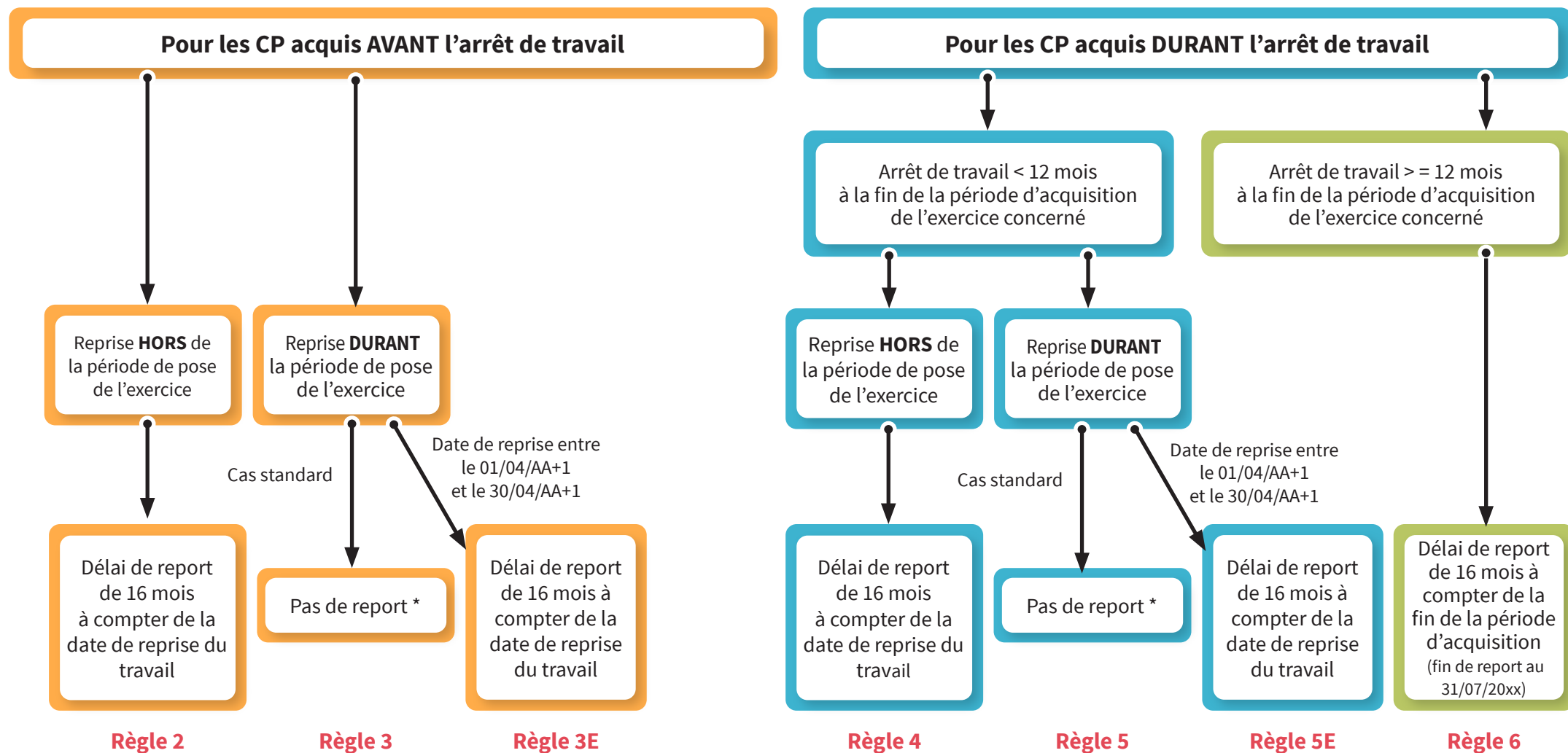
MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU DÉLAI DE REPORT EN FONCTION DE LA SITUATION DU SALARIÉ

(Cf tableau de synthèse des règles ci-après)

Pour chaque période de pose CP ou chaque période d'acquisition CP (hormis le dernier exercice en cours d'acquisition) comprise dans l'arrêt maladie

Période de pose CP = 01/05/AA au 30/04/AA+1

Règle 1 - Si un délai de report est déjà renseigné pour cet exercice (arrêts multiples sur un même exercice) – Maintien de la date de report associée au « 1er arrêt »



*Pas de report pour le salarié absent au cours de la période de prise de congés qui reprend le travail avant son expiration et peut solder ses congés avant la fin de cette période

Règle 7 - Pas de calcul du délai de report ni pour l'exercice CP en cours d'acquisition ni pour les exercices CP antérieurs à la loi DDADUE (exercice CP <= 2023)